



Mail : contact@ccdraga.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC

07700 Bourg Saint Andéol

Tél : 04 75 54 57 05

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 8 Février 2024	
<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 35 Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le premier février s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain Absents ayant donné procuration : BERRAUD Yves (procuration à D. ARCHAMBAULT) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - GUERIN Patrick (procuration à F. GONNET TABARDEL) - MARCE Emilie (procuration à T. GUINAULT) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) - Absents : néant
<u>Délibération</u> N° 2024-005	<u>Votes :</u> - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0
<u>Objet :</u> Création d'un budget annexe « Les Auches ouest » pour la vente du terrain de l'ancienne friche Intermarché	

Madame Corinne SALVI, Vice-Présidente déléguée aux finances, rappelle le projet porté par la communauté de communes DRAGA au titre de sa compétence développement économique portant sur la création d'un hôtel d'entreprises et d'une zone d'activités économiques située sur l'ancienne friche Intermarché à Bourg Saint Andéol.

Elle rappelle que le conseil communautaire a, en date du 14 décembre 2023, approuvé l'acquisition de la friche commerciale « ex-Intermarché » - Parcelles AR118, AR141 et AR143.

Il s'avère qu'après réaménagement et viabilisation du site, deux lots à bâtir à des entreprises, pourront être revendus pour une surface d'environ 5 000 m².

Par conséquent, il est nécessaire de créer un budget annexe lotissement qui retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** la création d'un budget annexe dénommé « Les Auches ouest » dans le cadre de l'aménagement en zone d'activités de l'ancienne friche Intermarché à Bourg Saint Andéol
- **Précise** que le plan comptable M57 sera appliqué et que ledit budget sera soumis aux dispositions du Règlement budgétaire et financier approuvé par délibération 2022-128 en date du 15 décembre 2022 ;
- **Précise** que ce budget est assujetti de plein droit à la TVA

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

